

REGLEMENT
Triathlon «S Relais/Entreprises et S» du Pays de QUIMPERLÉ

28 Août 2022

400m / 21Kms / 5Kms (relais)
750m / 21Kms / 5Kms

Epreuve Limitée à 300 concurrents

Organisation

Les Triathlons S Relais, S et M du Pays de Quimperlé sont organisés par le Kemperlé Triathlon sur la commune de Clohars-Carnoët.

Triathlon S :

La **natation** se fait en mer, départ de la plage des Grands Sables pour une boucle d'une longueur effective de **750 m** environ.

Triathlon S Relais :

La **natation** se fait en mer, départ de la plage des Grands Sables pour une boucle d'une longueur effective de **400 m** environ.

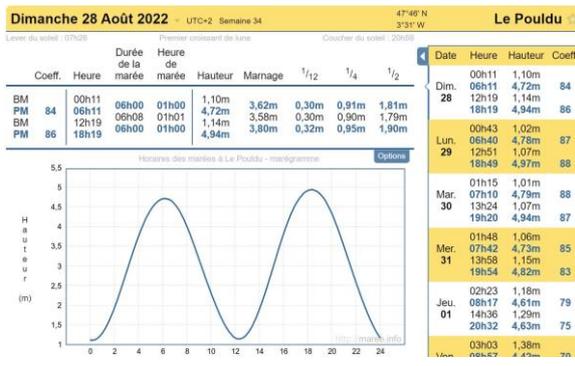
Départ des Féminines 9h 30

Départ des Hommes 9h 40

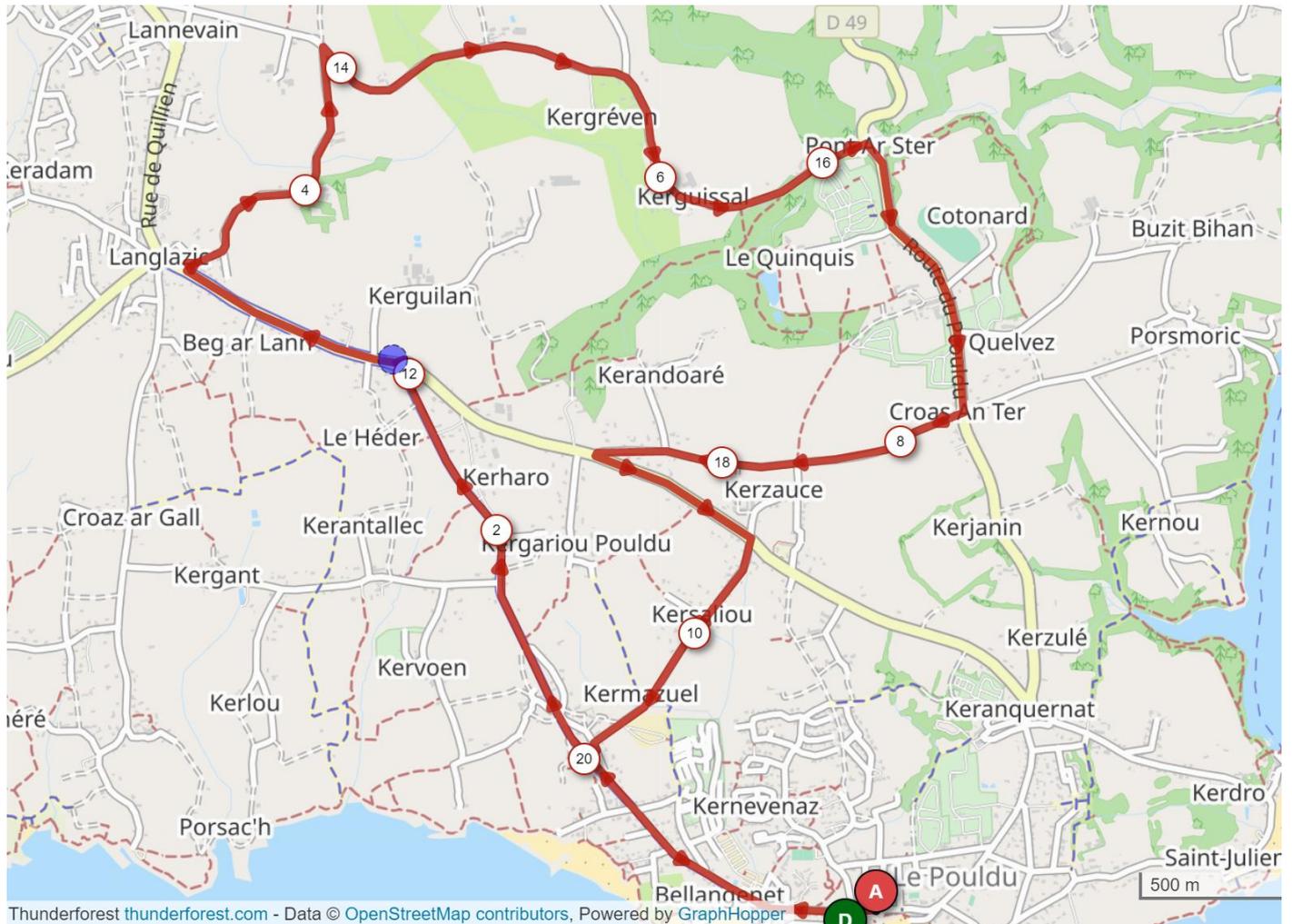
Départ des Relais 15 mn Plus tard que les hommes



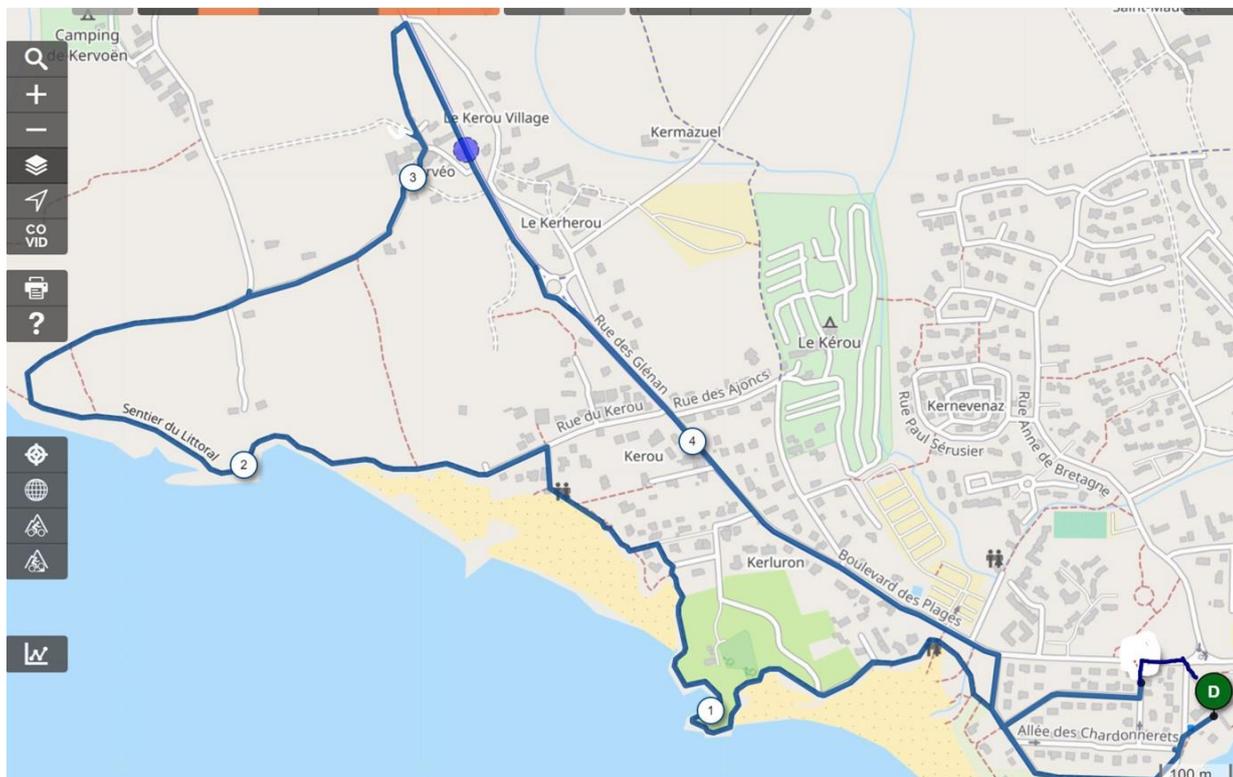
Horaires des Marées :



Tracé des parcours vélo : (2 tours) S et S Relais



Tracé des parcours CaP : (1 tours) S et S Relais



1 Tour

A tout moment l'organisateur se réserve le droit de modifier les parcours.

La dépose des vélos et des équipements des concurrents ainsi que leurs retraits seront faites sous la responsabilité de l'organisation et ne pourront être effectués que par le triathlète (vérification n° dossard).

La remise des récompenses se fera sur le podium situé à proximité de la ligne d'arrivée.

Pas de grille de prix.

Récompenses : - Trophées aux 3 premiers scratch hommes et femmes, aux premiers cadets homme et femme, aux premiers juniors homme et femme, aux premiers vétérans homme et femme.

Trophée et remise de prix particuliers pour le Challenge Entreprise.

Inscription

L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI et aux non licenciés. Elle se déroule selon le cahier des charges de la FFTRI en enchaînant les 3 disciplines : natation, cyclisme et course à pied.

L'attribution des numéros de dossards sera réalisée par l'organisation en fonction des clubs et des participants.

Tarifs S:

Individuel licencié : 25 €

Individuel non licencié : 30 €. Pass compétition de 5€ déjà compris dans le prix.

Tarifs S Relais : particuliers ou entreprises « Tri-Day » : 40 € si 3 licenciés FFTRI.

45 € si 2 licenciés FFTRI + 1 non licencié FFTRI

(Pass compétition compris dans le prix).

50 € si 1 licencié FFTRI + 2 non licenciés FFTRI

(2 Pass compétition compris dans le prix).

55 € si 3 licenciés non FFTRI (3 Pass compétition compris dans le prix).

Les inscriptions sont limitées à 300 concurrents toutes catégories confondues sur le triathlon S.

Les inscriptions sont limitées à 50 équipes toutes catégories sur le triathlon S Relais.

Les catégories admises sont définies comme suit :

Minimes
2007-2008
Cadets
2005-2006
Juniors
2003-2004

Seniors
1983-2002
Vétérans
1932-1982

L'âge minimal est de 14 ans pour le S Relais et de 16 ans pour le S.

Pas d'inscription sur place.

Les inscriptions se font sur le site internet **Klikego** avec paiement en ligne.

Une photocopie des licences 2022 ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, daté de moins d'un an pour les non licenciés seront impérativement joints au dossier d'inscription.

Lors de la remise des **dossards place de l'océan, de 07h30 à 09h00, le dimanche 28 Août**, chaque concurrent doit émarger la feuille de départ après **présentation de la licence FFTRI** imprimée ou sous forme numérique (téléphone portable) pour les licenciés ou signature de l'assurance journée (pour les non-licenciés) ainsi que **d'une pièce d'identité**.

Les conditions sanitaires en vigueur en date de l'épreuve, peuvent nous contraindre à modifier notre organisation.

Le tarif supplémentaire pour chacun des non licenciés ou autres fédérations que la FFTRI correspond à la délivrance obligatoire d'une « Licence Journée » sous réserve de fournir un **certificat médical de moins de 1 an** de non contre-indication à la pratique du sport en compétition.

Pour les équipes en relais, il faudra présenter soit une licence FFTRI en compétition, soit un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition (ou à défaut de la discipline concernée en compétition) de moins d'un an au jour de l'inscription à la compétition par le sportif.

Un **Brevet de natation 50m** pourra être demandé au nageur de l'équipe relais si non licencié. Ainsi qu'une **autorisation parentale** pour les moins de 18 ans.

Tout manquement à la règle entraînera d'autorité l'annulation de la participation à l'épreuve.

En cas d'annulation pour raison médicale et sur présentation d'un certificat médical, le remboursement sera de **10€** quelle que soit la date.

En cas de conditions exceptionnelles ne permettant pas le déroulement de l'épreuve natation, un duathlon sera proposé.

En cas d'annulation forcée de l'épreuve, le remboursement se fera à hauteur de **10€** par concurrent le reste reviendra à l'organisation pour couvrir les frais déjà engagés.

Les frais d'inscription restent acquis à l'organisation en cas de non-participation. Cependant, si la qualité de l'eau se révèle impropre à la pratique de la natation, le concurrent est libre de ne pas participer et il se verra rembourser la totalité de ses droits d'inscription.

Date limite d'inscription sur Klikego: **21 Août 2022 à 19H00.**

L'organisation se réserve le droit de déclarer nul tout dossier incomplet.

L'organisation fournira deux dossards à chaque concurrent. Le dossard devra être obligatoirement porté par chaque concurrent sous peine de disqualification. Le numéro devra être visible de dos durant l'épreuve cycliste et de face durant l'épreuve course à pied. Il devra être attaché par **trois points (ceinture porte dossard autorisée)**.

Règlementation générale

L'épreuve respecte la réglementation sportive fédérale 2022 consultable sur

https://drive.google.com/file/d/15nkHAI_BiYxkO-ijJnEXkvt8n8qoO68/view

Chaque concurrent reconnaît en avoir pris connaissance et l'accepter. Et notamment reconnaît comprendre la réglementation de la FFTRI relative au drafting et au dopage.

L'émargement au retrait du dossard vaut acceptation du présent règlement et de ses compléments du bulletin d'inscription.

Seuls les arbitres officiels de la FFTRI peuvent appliquer des sanctions ou déléguer un pouvoir à un commissaire d'organisation.

Les arbitres officiels sont vêtus d'une tenue spécifique et portent un badge d'identification.

Le corps arbitral contrôlera la conformité des matériels et des tenues des concurrents à l'entrée du parc à vélo. Les participants pourront alors installer leurs matériels dans le parc.

Tout déplacement dans le parc à vélo doit se faire **vélo à la main**. Le port du casque à coque rigide homologué est obligatoire, **jugulaire serrée**, sur la totalité du parcours. Les embouts de guidons doivent être bouchés.

Les concurrents acceptent en toutes circonstances de se soumettre aux décisions et sanctions du corps arbitral, celles-ci seront **sans appel**.

Le parc à vélo sera **ouvert le dimanche 28 Août de 08H00 à 09H10**. Il sera fermé 20 minutes avant le départ hommes (épreuve S).

Une fois le vélo entré dans le parc, il ne peut plus en sortir. Seul le matériel utilisé pendant la compétition (combinaison, running, bonnet, lunettes, gels, casquettes, ceinture porte-dossard) est autorisé dans l'air de transition. Chaque concurrent sera sanctionné par le corps arbitral en cas de gêne.

Une **consigne gardée** sera installée à proximité du départ pour y entreposer le temps de l'épreuve les effets personnels non nécessaires à la course, ne resteront dans le parc de transition que les équipements utiles à la compétition.

La récupération du matériel ne pourra se faire que lorsque le dernier concurrent en aura terminé avec la partie cycliste.

Le **briefing vous sera communiqué par mail, vous devez en prendre connaissance.**

Les concurrents rejoindront la ligne de départ à pied, ce dernier sera donné à la cale des dériveurs, en ligne dans l'eau.

Le **chronométrage** est confié à la société **Breizh Chrono**. Un bracelet à puce sera fourni par l'organisateur. Ce bracelet sera porté à la **cheville gauche**. La non remise du bracelet à l'issue de la course sera facturée **20 euros**.

Natation

Les accessoires de protection (lunettes) ne doivent recouvrir que les yeux et en aucun cas la bouche. Les accessoires aidant à la flottaison, à la propulsion ou à la respiration sont formellement interdits.

La **combinaison** néoprène est **obligatoire** si la température de **l'eau est inférieure à 16°**.

Le bonnet de bain n'est pas fourni par l'organisation. N'oubliez pas de venir avec votre bonnet de bain personnel ou de club.

Cyclisme

Le casque à coque dure est obligatoire durant l'épreuve, **jugulaire serrée** de la prise en charge jusqu'au dépôt du vélo dans le parc. Le **code de la route** fait office de règlement de circulation. Tout contrevenant à ce code sera disqualifié.

Les concurrents qui couperaient les virages ou qui rouleraient à gauche seront sanctionnés.

Il est rappelé que tout relais, abris et/ou pelotons organisés ou volontaires entre différents concurrents sont interdits et sanctionnés par le corps arbitral. Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter derrière ou à côté d'un autre concurrent, à profiter de l'aspiration d'un autre concurrent ou de véhicule pendant la course cycliste.

Ils doivent décourager les tentatives d'AA des autres concurrents.

Un concurrent qui ne se conforme pas clairement à la règle d'AA peut recevoir une pénalité (carton bleu ou disqualification). Les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule. Un concurrent dispose de 25s pour effectuer son dépassement.

La zone d'Aspiration Abri est définie comme suit :

6.5.3. Complément pour les courses sans « Aspiration Abri » (Sans drafting)

La zone d'« Aspiration abri » est définie par les schémas ci-dessous et la distance latérale est définie par la largeur de l'élément placé devant :



Distance entre moto et vélo :



Distance entre véhicules et vélo :



Par principe, les concurrents ne sont pas autorisés à s'abriter et à profiter de l'aspiration derrière ou à côté d'un autre concurrent ou d'un véhicule.

Par exception, un concurrent peut pénétrer dans la zone d'aspiration uniquement pour effectuer un dépassement. Dans cette situation, le concurrent dispose de 25 secondes au maximum pour effectuer sa manœuvre de dépassement.

Tout contrevenant pourra être sanctionné par le corps arbitral d'un **carton bleu** et devra **effectuer une pénalité de temps de 2mn dans la zone de pénalité située à l'entrée de la zone de transition, avec son vélo, avant de regagner sa place.**

Tout accompagnement ou **assistance** d'une tierce personne tant au point de vue du ravitaillement que d'un point de vue mécanique est **strictement interdit**.

Le dossard, fourni par l'organisation, devra être porté par chaque concurrent et être visible de dos durant l'épreuve cycliste. Il est interdit d'être torse nu durant l'épreuve cycliste.

La sanction doit être gérée par l'athlète avant le départ en course à pied, faute de quoi il sera disqualifié. Tout accompagnement ou **assistance** d'une tierce personne tant au point de vue du ravitaillement que d'un point de vue mécanique est **strictement interdit**.

Course à pied

Le dossard, fourni par l'organisation, devra être porté par chaque concurrent et être visible **de face** durant cette épreuve. Il est interdit d'être torse nu.

Relais Entreprise « Tri-Day »

Ce relais est ouvert aux salariés des entreprises de la Cocopaq pour le Challenge, néanmoins il reste ouvert à toute entreprise souhaitant y participer.

Les inscriptions sont limitées à 50 équipes.

Licenciés ou non licenciés, une équipe peut être féminine, masculine ou mixte et être composée de catégories d'âge différentes.

Le départ des équipes relais est prévu 15 mn après le départ Homme.

En cas de conditions exceptionnelles ne permettant pas le déroulement de l'épreuve natation, un duathlon sera proposé.

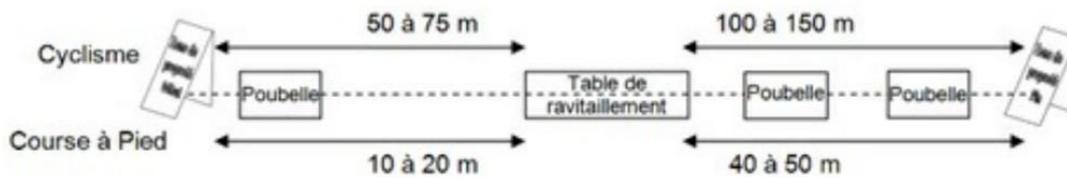
DISTANCE	KM DE COURSE À PIED EN REMPLACEMENT DE LA NATATION
XXS	800 m
XS	1,5 km
S	2,5 km
M	5 km
L à XXL	10 km

Zone de propreté

5.7.2. Zone de propreté

L'organisateur mettra à disposition des concurrents des zones identifiées sur lesquelles les concurrents pourront abandonner leurs matériels, déchets et emballages divers à proximité des ravitaillements. Ces zones devront être de dimensions suffisantes pour permettre une dépose sans arrêt et garantir la sécurité des concurrents. Elles seront identifiées par un panneau « début de zone de propreté » et un panneau « fin de zone de propreté ».

Détails de mise en place :



Tout contrevenant s'exposera à une remise en conformité signifiée par un carton jaune.

Responsabilités

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas d'accident occasionné par le non-respect de la réglementation du code de la route et/ou le non-respect des consignes formulées par les agents dédiés à la circulation.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de défaillance physique, de mauvais état et/ou mauvaise utilisation des matériels personnels ni de mauvaise utilisation des matériels collectifs mis à la disposition des concurrents.

L'organisation ne peut être tenue pour responsable en cas de non respect du règlement de l'épreuve. Il en va de même en cas de vol ou perte de matériels ou d'effets personnels durant le déroulement de l'épreuve. Les matériels ou effets personnels déposés dans le parc à vélos sont à la charge et sous la seule responsabilité des propriétaires.



GUIDE Contrat assurance Multirisques
FFTRI



2022 - 2025
MAIF Associations | Collectivités | Entreprises

FEDERATION FRANCAISE DE TRIATHLON

Guide Contrat Multirisques à destination des structures organisatrices -hors clubs FFTRI et hors organes déconcentrés de la FFTRI

Contrat N° : 4 464 742k
Effet au 01/01/2022

Pour les options : N° 4 465 372 N

Classement

La fin de course est fixé à 11h30.

Le classement sera disponible à l'issue de l'épreuve sur le site de Breizh Chrono et sur le site du Kemperlé Triathlon. La remise des prix aux vainqueurs des différentes catégories se fera à partir de 11h 00 ainsi que le classement des meilleurs non licenciés.

Drôit à l'image : Tous les coureurs autorisent expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de leur participation au triathlon de Quimperlé du 29/08/2021 sur lesquelles ils pourraient apparaître, sur tout support y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la Loi.